



Retard à cause du transport absent du code du travail... français

Par **verdier**, le **20/03/2012** à **14:51**

Bonjour,
J'essaye de chercher sur Google ce qui est prévu en cas d'arrivée tardive au travail, à cause de retard du transport justifié par une Attestation du transporteur. Bizarrement, je trouve que c'est prévu dans le Code du travail... luxembourgeois, algérien... mais pas français. Cet (éventuel) refus de légiférer en France sur ce sujet, serait-elle un charme à la française... ou c'est moi qui ai mal cherché... ? Car, dans la mesure où ce n'est pas prévu légalement, cela ouvre des portes à des traitements à la tête du client... et abus de la part de patrons indécents (même attestation acceptée par patron X et refusée par Y).
Pourriez-vous rectifier ma mauvaise recherche, SVP, par les références précises législatives ou jurisprudentielles ? Merci !